

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 10 juin 2024 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire, et présence des conseillers suivants :

M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Mélina Harvey
M. Jean-Claude Junior Tremblay
Mme Louise Jean

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et formant quorum.

Assistant également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2024;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2024;
6. Adoption des comptes à payer du mois de mai 2024;
7. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
8. Dépôt du Rapport financier 2023;
9. Nomination du vérificateur externe pour l'année 2024;
10. Avis de motion Règlement 472;
11. Dépôt du projet de Règlement numéro 472 – Règlement visant la fermeture, l'abandon et la déverbalisation à titre de chemin public d'une partie du lot numéro 5 720 151 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2 »;
12. Sécurité publique : Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec – Année 2024;
13. Projet Signature de la MRC de Charlevoix : Rapport Rues principales : Choix du site parmi ceux qui ont fait l'objet d'une consultation publique lors de l'atelier de co-création;
14. Rallye de Charlevoix : Demande d'autorisation pour un rallye automobile;
15. Accélération St-Hilarion : Demande d'autorisation pour l'utilisation du terrain du parc récréatif de l'Amical pour la 3^e édition de Car Show Charlevoix et compétition de bûcheron;
16. Facture Camp Le Manoir 2024 (60 %);
17. Demandes de subvention pour inscription à des activités/cours;
18. Demandes de subvention pour naissance;
19. Résolution – Fermetures des Caisses Desjardins;

20. Autorisation de fermeture du bureau pendant l'été;
21. Centre d'archives régional de Charlevoix : Campagne de financement annuelle 2024 (tirage d'un œuvre d'art);
22. Autorisation de parution d'une offre d'emploi à la bibliothèque municipale;
23. Remplacement de l'ordinateur portable du maire;
24. Renouvellement de l'entente de service (gestion parasitaire) du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025;
25. Représentation;
26. Courrier;
27. Affaires nouvelles;
28. Période de questions;
29. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2024-06-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2024-06-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 6 mai 2024 tel que déposé.

2024-06-03

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 mai 2024 tel que déposé.

2024-06-04

5- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 27 mai 2024 tel que déposé.

2024-06-05

6- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2024

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 87 030.41 \$ (journal des achats # 1480, journal des déboursés # 1417 à 1418, chèques # 17648 à 17693, prélèvements # 1653 à 1666) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 32 260.91 \$ (journal des achats # 1479, journal des déboursés, # 1415 1416, chèques # 17638 à 17647 prélèvements # 1652) et les salaires nets pour un montant 32 106.77 \$ (dépôts # 509669 à 509723), sont acceptés.

2024-06-06

7- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

| | | | | |
|--------------|--|--|--|-------------|
| It Cloud | | | | 129.81 \$ |
| Hydro Québec | | | | 324.85 \$ |
| Hydro Québec | | | | 858.17 \$ |
| Akifer | | | | 1 439.49 \$ |
| | | | | 2 752.32 \$ |

2024-06-07

8- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer le rapport financier de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 du vérificateur externe préparé par la firme Aubé Anctil Pichette et Associés, comptables professionnels agréés.

Monsieur Denis Villeneuve, CPA Auditeur, CA, est présent et présente les grandes lignes.

Un résumé du rapport sera transmis dans chaque foyer de la municipalité par la poste.

2024-06-08

9- NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT l'article 966 du Code Municipal du Québec imposant la nomination d'un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Aubé, Anctil, Pichette et Associés, est l'actuel vérificateur externe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion reconduise le mandat de la firme Aubé Anctil Pichette et Associés comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2024.

2024-06-09

10- AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 472

Je soussigné, Mélina Harvey, membre du conseil, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique, un règlement visant la fermeture, l'abandon et la déverbalisation à titre de chemin public d'une partie du lot numéro 5 720 151 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2. Une copie de ce projet de règlement est également déposée, séance tenante, par le membre du conseil.

2024-06-10

11- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 472 – RÈGLEMENT VISANT LA FERMETURE, L'ABANDON ET LA DÉVERBALISATION À TITRE DE CHEMIN PUBLIC D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 5 720 151 DU CADASTRE DU QUÉBEC, DANS LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHARLEVOIX 2

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet de règlement numéro 472 soit déposé.

2024-06-11

12- SÉCURITÉ PUBLIQUE : SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT la facture de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2024 au montant de 115 834 \$;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci est payable en deux (2) versements égaux de 57 917 \$ soit au plus tard le 30 juin 2024 et le 31 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement du premier versement payable en juin 2024 pour les services de la Sûreté du Québec à l'ordre du ministre des Finances au montant de 57 917 \$ ainsi que le paiement du deuxième versement au montant de 57 917 \$ payable en octobre 2024.

**13- PROJET SIGNATURE DE LA MRC DE CHARLEVOIX : RAPPORT RUES PRINCIPALES :
CHOIX DU SITE PARMI CEUX QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE CONSULTATION
PUBLIQUE LORS DE L'ATELIER DE CO-CRÉATION**

Ce point est reporté.

2024-06-12

14- RALLYE DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN RALLYE AUTOMOBILE

CONSIDÉRANT QUE Rallye de Charlevoix demande l'autorisation d'utiliser une portion de route sur notre territoire (chemin de la Pax), le samedi 2 novembre 2024 entre 14 h et 16 h 30 et le dimanche 3 novembre 2024 de 7 h 15 à 12 h pour le rallye automobile qui aura lieu les 1, 2 et 3 novembre prochains;

- Spéciale la Pax 1, 2;
- Départ à l'intersection de la route 138 et du rang Ste-Christine Sud;
- Arrivée à l'intersection rang Pax et 1^{er} rang;

CONSIDÉRANT QUE Rallye de Charlevoix demande les autorisations supplémentaires pour deux (2) épreuves de classement dans le cadre du rallye automobile comme l'année dernière;

- Partie du rang 1, environ 2 km vers le sud direction du chemin St-Nicolas;
- Partie ouest environ 4 km du rang 6 entre le chemin Cartier et le rang 5.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'utilisation de la portion de route décrite ci-haut pour le rallye automobile de Charlevoix 2024;

QUE Rallye de Charlevoix prenne les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité de la portion de route en y mettant le personnel nécessaire ou encore la signalisation adéquate;

QUE Rallye Charlevoix s'engage à demander tout autre permis ou autorisation nécessaires permettant la tenue de l'évènement;

QUE Rallye de Charlevoix ajoute la municipalité de Saint-Hilarion comme assuré additionnel auprès de son assureur chaque année.

2024-06-13

**15- ACCÉLÉRATION ST-HILARION : DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION
DU TERRAIN DU PARC RÉCRÉATIF DE L'AMICAL POUR LA 3^E ÉDITION DU CAR SHOW
CHARLEVOIX ET COMPÉTITION DE BÛCHERON**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Michel Tremblay (Accélération St-Hilarion/Car Show Charlevoix) pour la tenue de l'activité du Car Show Charlevoix au parc récréatif de l'Amical, le samedi 10 août 2024 (en cas de pluie remis au lendemain);

CONSIDÉRANT QU'il y aura également une compétition de bûcheron à cette même journée;

CONSIDÉRANT QU'une preuve d'assurance sera remise à la municipalité avant l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la tenue de l'évènement le samedi 10 août 2024 (ou le lendemain), ainsi que la compétition de bûcheron au parc récréatif l'Amical;

2024-06-14

16- FACTURE CAMP LE MANOIR 2024 (60 %)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture du Camp Le Manoir au montant de 32 332.54 \$ pour le camp de jour été 2024;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci représente 60 % du coût maximum pour la gestion du camp de jour 2024 au montant de 53 887.57 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement de la facture #1447 du Camp Le Manoir au montant de 32 332.54 \$.

2024-06-15

17- DEMANDES DE SUBVENTION POUR INSCRIPTION À DES ACTIVITÉS/COURS

CONSIDÉRANT QUE les demandes de mesdames Julie Tremblay et Marie-Josée Bergeron pour les inscriptions de leurs enfants à des activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 120 \$ (3 x 40 \$) à madame Julie Tremblay pour les inscriptions de ses enfants Eva-Kate (natation), Mayson (soccer) et Mairy-James (gymnastique);

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 40 \$ à madame Marie - Josée Bergeron pour l'activité de soccer de son fils Lucas.

2024-06-16

18- DEMANDE DE SUBVENTION POUR NAISSANCE

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention de naissance de madame Marie - Josée Bergeron pour ses fils Lucas et Liam;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 200 \$ (100 \$ par enfant) à madame Marie - Josée Bergeron pour la naissance de ses deux (2) enfants conformément à la Politique familiale en vigueur.

2024-06-17

19- RÉSOLUTION – FERMETURES DES CAISSES DESJARDINS

Attendu que la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans certaines villes/municipalités/MRC compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents des villes/municipalités/MRC concernés;

Attendu que près de 1 600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

Attendu que la municipalité de St-Hilarion souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de la municipalité de St-Hilarion à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion joigne la signature à celle des près de 1 600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

Il est également accepté que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

2024-06-18

20- AUTORISATION DE FERMETURE DU BUREAU PENDANT L'ÉTÉ

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise que le bureau municipal soit fermé des journées de façon sporadique selon le besoin pendant l'été 2024.

2024-06-19

21- CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE CHARLEVOIX : CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE 2024 (TIRAGE D'UN ŒUVRE D'ART)

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de cinq (5) billets au coût de 20 \$ du billet dans le cadre de la campagne de financement annuelle.

2024-06-20

22- AUTORISATION DE PARUTION D'UNE OFFRE D'EMPLOI À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à publier une offre d'emploi pour la bibliothèque à raison de 1 h 30 par semaine, conditions et salaire à discuter.

2024-06-21

23- REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR PORTABLE DU MAIRE

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un ordinateur portable pour monsieur le maire.

2024-06-22

24- RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE (GESTION PARASITAIRE) DU 1^{ER} JUIN 2024 AU 31 MAI 2025

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la proposition d'entente de gestion parasitaire pour les bâtiments municipaux de Maheu & Maheu pour un contrat d'un an, soit du 1 juin 2024 au 31 mai 2025 au coût de 414 \$ plus taxes;

QUE la directrice générale est autorisée à signer l'entente # 116070 pour et au nom de la municipalité.

25- REPRÉSENTATION DU CONSEIL

26- COURRIER

- MTQ PPA : Confirmation d'aide financière de 30 000 \$
- Espace Muni : Voisins solidaires : 2 000 \$
- Comité de développement de Saint-Hilarion : Réponse négative à la demande de subvention Emplois d'été Canada 2024;
- MRC de Charlevoix : Règlement numéro 205-24 - Règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix
- Office des personnes handicapées : Envoi du matériel promotionnel de la Semaine québécoise des personnes handicapées, édition 2024;

27. AFFAIRES NOUVELLES

2024-06-23

27.1 PROJET COMPTOIR À COLLATION À L'ÉCOLE MARIE-REINE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 1 000 \$ pour la poursuite du projet comptoir à collations à l'école Marie-Reine pour l'année 2024-2025;

2024-06-24

27.2 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS-DEMANDE DE SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre de l'appel de projets du programme Nouveaux horizons pour les ainés pour la réfection de la toiture et amélioration au refuge;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de demander des prix sur invitation à quelques entrepreneurs afin de faire exécuter les travaux à la fin de l'été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion autorise les demandes de soumissions sur invitation pour ce projet.

2024-06-25

27.3 DEMANDE D'AUTORISATION PRIMA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une aide financière de 99 000 \$ dans le cadre du premier appel de projets au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

CONSIDÉRANT QUE les montants prévus à la demande pour la réalisation de travaux ou achats admissibles diffèrent des coûts réels, certains plus élevés, d'autres moins;

CONSIDÉRANT QUE le coût total respectera le montant de l'aide financière accordée;

CONSIDÉRANT QU' une permission doit être demandée avec des précisions sur la variation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion autorise la demande de modification de la prévision budgétaire du projet au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2024-06-26

27.4 PROJET CULTUREL REVITALISATION DU SITE DE LA MONTAGNE DE LA CROIX

CONSIDÉRANT le projet visant la revitalisation du site de la montagne de la Croix intitulé « Panorama Ciel et montagne – Tourisme culturel à Saint-Hilarion »;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la MRC de Charlevoix à la réalisation dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique culturelle;

CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente a été signé en janvier 2024 confirmant une aide financière de 11 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE le budget déposé par Atelier Narval prévoit un coût total d'environ de 17 200 \$ avant taxes nettes et contingence;

CONSIDÉRANT QUE la partie non subventionnée des coûts du projet doit être assumée par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de l'Atelier Narval pour un coût maximum de 17 200 \$ plus taxes nettes et contingence;

QUE les dépenses soient payées par l'aide financière de 11 700 \$ de la MRC de Charlevoix et le reste à même le surplus libre de la municipalité.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2024-06-27

29. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 23

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie,
Maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 8 juillet 2024. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.